

Conditions de participation au programme d'affiliation de zooplus.fr

I. Domaine d'application/Objet du contrat

Ces conditions de participation s'appliquent au programme d'affiliation de zooplus.fr.

Dans le cadre de ce programme, la société zooplus AG (« zooplus ») met à disposition de l'Affilié des visuels publicitaires tels que des bannières.

II. Inscription

1. L'Affilié déclare être âgé d'au moins 18 ans et disposer de sa pleine capacité juridique.
2. L'inscription de l'Affilié débute par l'envoi d'une demande à zooplus, qui se chargera de la traiter et de transmettre une réponse dans les meilleurs délais.
3. zooplus se réserve le droit de refuser tout site Internet dont le contenu ne convient pas au programme d'affiliation.

III. Obligations de l'Affilié

1. Les règles suivantes s'appliquent, notamment pour éviter la contrefaçon de marques de la part de l'Affilié lors de la publication d'annonces en ligne via des prestataires tels que Google AdWords, Yahoo, Bing etc. :
 - a) L'Affilié s'engage envers la société zooplus AG à ne pas :
 - aa) diffuser des annonces en ligne via des prestataires tels que Google AdWords, Yahoo, Bing contenant le nom de domaine zooplus.fr ou recourir à une redirection automatique vers zooplus.fr.
 - bb) utiliser le mot "zooplus" dans le texte d'une annonce en ligne diffusée via des prestataires tels que Google AdWords, Yahoo, Bing ou cibler la marque "zooplus" pour la diffusion de ce type d'annonces.
 - cc) publier des annonces en ligne via des prestataires tels que Google AdWords, Yahoo, Bing avec l'option « ciblage sur le contenu » afin de garantir que les annonces ciblées sur le contenu n'entrent pas en conflit avec des mots-clés juridiquement protégés.

dd) utiliser les mots-clés négatifs listés ci-dessous (cf. chiffre 1 b) pour passer des annonces reliées à un site sur lequel figurent des produits de zooplus.fr ou automatiquement redirigées vers le domaine zooplus.fr.

- b) L’Affilié est tenu d’enregistrer les termes de la liste ci-dessous en tant que « mots-clés à exclure » (campaign negatives) dans chaque groupe d’annonces afin d’éviter l’affichage des annonces par « mots-clés en requête large » (broad match).

Liste des mots-clés négatifs:

wanimo
zubial
canineo
zooclub
animalis
maxi zoo
gamm vert
jardiland
truffaut
medicanimal
dewandas
petmed
fressnapf
zooland
zoofast

2. Tout reciblage publicitaire doit être impérativement soumis à l’accord préalable de zooplus. Par conséquent, lorsqu’un reciblage publicitaire est envisagé, l’Affilié est tenu d’en demander l’autorisation par e-mail à affiliate@zooplus.fr <mailto:affiliate@zooplus.fr>. L’octroi d’une autorisation n’est pas contractuel ; zooplus se réserve le droit de refuser la demande, sans avoir à motiver sa décision. zooplus peut interdire l’activité de reciblage à tout moment.
3. Toute intégration de visuels publicitaires de zooplus sur les pages Facebook de l’Affilié doit être impérativement soumise à l’accord préalable de zooplus. Par conséquent, lorsqu’une intégration de visuels de zooplus est envisagée sur une page Facebook, l’Affilié est tenu d’en demander l’autorisation lors de son inscription au programme d’affiliation ou par e-mail à affiliate@zooplus.fr <mailto:affiliate@zooplus.fr>. La présence d’une mention légale valable sur la page Facebook concernée est l’une des conditions préalables à l’intégration de visuels publicitaires zooplus sur des pages Facebook. L’octroi d’une autorisation n’est pas contractuel ; zooplus se réserve le droit de refuser la demande, sans avoir à motiver sa décision.

4. Toute activité de type post-view doit être impérativement soumise à l'accord préalable de zooplus. Par conséquent, lorsqu'un dispositif de type post-view est envisagé, l'Affilié est tenu d'en demander l'autorisation par e-mail à affiliate@zooplus.fr <mailto:affiliate@zooplus.fr>. L'octroi d'une autorisation n'est pas contractuel ; zooplus se réserve le droit de refuser la demande, sans avoir à motiver sa décision. En cas d'accord, l'Affilié s'engage à recourir à une redirection automatique vers la page de renvoi à fort trafic (high traffic landing page) spécialement prévue pour le post-view. zooplus peut interdire l'activité post-view à tout moment.
5. L'Affilié est responsable du contenu, du fonctionnement ainsi que de l'intégration conforme des visuels publicitaires de zooplus sur le site Internet qu'il a indiqué lors de son inscription.
6. Les formats des visuels publicitaires sont définis et réalisés par zooplus. L'Affilié s'engage à intégrer les visuels publicitaires à son site Internet sans les modifier. Toute modification envisagée doit être préalablement convenue avec la société zooplus et nécessite un accord écrit de la part de celle-ci. zooplus se réserve le droit de modifier, renouveler ou remplacer pour une durée indéterminée un visuel publicitaire/une bannière et ce, à tout moment. zooplus informe l'Affilié du remplacement temporaire des bannières standard.
7. L'Affilié s'engage à supprimer un visuel publicitaire de son site Internet, si zooplus lui en fait la demande.
8. L'Affilié zooplus s'engage à renoncer à l'utilisation de triple bannières (combinaison simultanée d'une bannière de format skyscraper, d'une bannière rectangulaire ou carré et d'une bannière de type leaderboard).
9. Le site Internet mentionné dans le Programme d'affiliation de zooplus est défini comme support publicitaire de l'Affilié. L'utilisation d'un site Internet supplémentaire ou de l'email en tant que support publicitaire doit être impérativement soumise à l'accord préalable de zooplus.
10. Si l'Affilié veut promouvoir un site Internet mobile, il est tenu de n'utiliser que les bannières mobiles mises à disposition par zooplus. Sauf accord préalable écrit de zooplus, l'Affilié ne peut utiliser les SMS et MMS comme supports publicitaires.
11. L'utilisation de spams pour promouvoir zooplus est interdite. L'envoi de notifications impliquant zooplus n'est autorisé que dans le cas où l'Affilié est clairement reconnu comme en étant l'auteur et que zooplus ne peut, à aucun moment, être considéré à tort comme en étant l'expéditeur. Au préalable, le destinataire doit avoir expressément accepté de recevoir des notifications.

12. Les offres zooplus ne doivent pas être diffusées par le biais de frames.
13. Chaque fois que l'utilisateur clique sur un visuel publicitaire de zooplus, tel qu'il est représenté sur le site internet de l'Affilié, celui-ci devra directement être dirigé vers la boutique en ligne de zooplus.
14. L'Affilié doit avoir accès à tout moment au site Internet pour pouvoir effectuer rapidement des modifications.
15. L'Affilié est tenu de respecter le droit des marques. L'Affilié s'engage à dégager zooplus de toute responsabilité en cas de dommages causés à des tiers résultant d'un litige sur le droit des marques, le droit de propriété ou toute autre violation survenue dans le cadre de la diffusion d'annonces.
16. L'utilisation des marques commerciales et des droits d'auteur de zooplus doit être impérativement soumise à l'accord préalable de zooplus, dans la mesure où elle outrepasserait la représentation publicitaire convenue.
17. Les visuels diffusés sur le site Internet de l'Affilié ne doivent pas présenter l'apparence d'une représentation légale ni d'une déclaration de volonté de zooplus.
18. Le contrat d'affiliation et la société zooplus ne doivent en aucun cas être mentionnés à but promotionnel sans l'accord écrit de zooplus.
19. Le site Internet de l'Affilié doit être conforme à toutes les dispositions légales et respecter les lois en la matière, y compris la loi sur la protection des données, et doit notamment comporter une mention légale complète et valable.
20. Le site internet ne doit en aucun cas encourager des actes illicites et diffuser des propos ou des contenus de nature discriminatoire concernant: toute forme de violence, des contenus pornographiques, le sexe, la religion, la nationalité, les handicaps, l'orientation sexuelle, l'âge, les préoccupations politiques et religieuses, les domaines de l'érotisme, des jeux de hasard et les sélections de bannières. Toute intégration de balises Meta ou redirection vers des pages proposant de tels contenus est également interdite.

IV. Rémunération


1. L'Affilié obtient une commission pour chaque commande provenant de son site Internet. Le montant des commissions est détaillé dans l'espace affilié. zooplus se réserve le droit de modifier le montant des commissions.

2. La durée standard de tracking via un cookie est de 30 jours maximum après le clic et de 24 heures pour le post-view. zooplus se réserve le droit de modifier ce délai.
3. Une commande doit être effectuée dans un délai maximum de 30 jours après le clic sur un visuel pour être prises en compte et ainsi donner lieu à une commission.
4. zooplus s'engage à ne pas vérifier les statistiques des ventes accumulées et à indemniser l'Affilié dans les 3 mois qui suivent la commande.
5. Dans le cas où l'Affilié violerait les présentes conditions de participation, zooplus se réserve le droit de suspendre ou retirer toutes les prestations liées à l'Affilié, et d'annuler les commissions des quatre semaines précédentes.

V. Durée/résiliation de l'accord

1. L'accord conclu entre la société zooplus et l'Affilié est à durée indéterminée.
2. Cet accord peut à tout moment être révoqué par les deux parties avec un préavis de sept jours. La résiliation doit être faite par écrit. Le droit à une résiliation extraordinaire de la part de zooplus reste intact, notamment en cas de manquement de la part de l'Affilié aux obligations listées dans la partie « III. Obligations de l'Affilié » du présent document.
3. Une fois l'accord résilié, l'Affilié est tenu de supprimer l'intégralité des visuels et des informations liées à zooplus qui figurent encore sur son site Internet.

VI. Dispositions finales

1. zooplus se réserve le droit de modifier le présent accord à tout moment. Le cas échéant, l'Affilié sera prévenu des changements par e-mail. Si l'Affilié n'est pas satisfait des nouvelles conditions, celui-ci peut résilier cet accord par écrit dans un délai de 30 jours. Le fait de continuer à participer au programme d'affiliation une fois le délai échu vaut acceptation des nouvelles conditions.
 2. Cet accord est régi par le droit allemand, avec exclusion du droit commercial des Nations Unies (CISG).
- 
- A decorative graphic at the bottom of the page consisting of a green gradient shape that curves upwards from left to right, ending in a solid green vertical bar on the right side.

3. Le tribunal compétant pour toute revendication en rapport avec le programme d'affiliation de zooplus est celui de Munich.
4. Les parties contractuelles n'ont conclu aucun accord oral. Toute modification ou ajout à ce contrat doit être exprimé par écrit. Cela vaut également pour la modification ou la suppression de cette clause.
5. Si l'une des dispositions du présent accord était ou devait être invalide ou inapplicable, cela n'affecterait en rien la validité des autres dispositions du présent accord. Les deux parties s'efforceront de remplacer la disposition invalide ou inapplicable par une nouvelle disposition qui se rapprochera le plus de l'ancienne, tant sur le plan juridique qu'économique. Cela vaut également en cas de vide juridique.

